

APEF Mérignac Pessac

Votre référent : Olivier KOCH, Gérant

Adresse : 129 Avenue de la Somme 33700 Mérignac

Tél : 05.56.96.43.95

Email : merignac-pessac@apecf.fr

Site web : www.apecf.fr

Structure déclarée : SAP805162583

Structure agréée : SAP805162583

Structure autorisée : SAP805162583

Horaires d'ouverture :

Lundi / vendredi 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Samedi sur rdv

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

Transports

Bus 20, arrêt "Ecole Arnaud Lafon"

Tram F, arrêt "Mérignac Soleil"

Accès PMR : Oui

Organigramme

Olivier KOCH, Gérant

Claire KIFFER, Responsable de secteur

Florence VINCHES, Responsable de secteur (en formation)

Intervenants à domicile

Autorités administratives :

DDETS : 26 rue des Maraichers CS32060, 33088 BORDEAUX, France

ARS : 103b Rue Belleville, 33000 Bordeaux

CD : 1 Esplanade Charles de Gaulle, CS71223, 33074 BORDEAUX Cedex

Zone d'intervention :

Mérignac et Pessac

Liste des partenariats et conventionnements :

Pôle Territorial de Solidarité Porte du Médoc (Mérignac), Pôle Territorial de Solidarité des Graves (Pessac)
Europ Assistance, CARSAT, CNAV, Mutuelles (AXA, Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance ...) Domiserve, Dhomplus, Indépendance Royale, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, France Douche, ESAT Les Eyquems (Paniers d'Api), ESEA Nouvelle Aquitaine

Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter les **personnes qualifiées** du département (annexée à cette présente fiche tarifs), ainsi que le **Service Territorial de l'Autonomie** compétent.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'un acte de **maltraitance**, vous pouvez contacter les numéros d'urgences nationaux : 3977 (personnes âgées et en situation de handicap) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.

Vous pouvez également contacter :

- le Conseil département de la Gironde par mail (adulte-vulnérable@gironde.fr) ou par téléphone (05 56 99 33 33 : demander la CRIPA)
- le Procureur de la République par téléphone (05 47 33 90 00), par courrier (Tribunal de Bordeaux - 30 rue des Frères Bonie 33000 Bordeaux) ou par mail (tj-bordeaux@justice.fr).

**TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE *****APEF MERIGNAC PESSAC**

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	27,18 €	29,90 €	14,95 €
Bien-être	29,00 €	31,90 €	15,95 €
Evasion	30,82 €	33,90 €	16,95 €
Ponctuel	34,45 €	37,90 €	18,95 €
AIDE A DOMICILE			
Aide + Accompagnements	29,00 €	31,90 €	15,95 €
Aide + Accompagnements ponctuel	34,45 €	37,90 €	18,95 €
GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	31,73 €	34,90 €	17,45 €
Garde d'enfants + 3 ans	29,00 €	31,90 €	15,95 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	31,73 €	34,90 €	17,45 €
BRICOLAGE			
Ponctuel	54,55 €	60,00 €	30,00 €
JARDINAGE			
Régulier	44,92 €	53,90 €	26,95 €
Ponctuel	55,75 €	66,90 €	33,45 €

Autres prestations :

	TTC	HT		TTC	HT
Démarches administratives	59,90 €	54,45 €	Téléassistance partenariat EA (à partir de)	29,90 €	24,92 €
Cuisine à domicile	59,90 €	54,45 €	Présence et vigilance à domicile	29,90 €	24,92 €
Soins et promenade d'animaux de compagnie (***)	59,90 €	54,45 €			

(*) Nos prestations sont majorées de 25 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre.

Le détail des formules est joint en annexe. (**) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

(***) Pour personnes dépendantes. Les frais annexes hors frais kilométriques ne s'appliquent pas aux prestations d'assistance et financées.

Frais de gestion administrative mensuels : 11,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,00 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Majoration intervention régulière non hebdomadaire (par mois) : 10 € TTC (taux de TVA associé à la prestation)

Frais de gestion administrative pour intervention ponctuelle : 10 € TTC (taux de TVA associé à la prestation)

Participation aux frais de transport des intervenants (par intervention) : 2,50 € TTC (taux de TVA associé à la prestation)

Frais d'évacuation des déchets liés à la prestation de jardinage par passage à la déchetterie : 50 € TTC (41.67 € HT)





TARIFS ASSISTANCE ET FINANCÉS



MODE PRESTATAIRE * APEF MERIGNAC PESSAC

		TARIFS HORAIRES		
		HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt **
CONSEIL DÉPARTEMENTAL				
APA ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE Tarification APA 25.00 € TTC	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 100 % Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 5.34 € TTC	28,76 €	30,34 €	50% du reste à charge de votre facture
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est égale à 100 % Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) .	23,70 €	25,00 €	
PCH PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP Tarification PCH 25.00 € TTC	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental + 5.34 € TTC	28,76 €	30,34 €	50% du reste à charge de votre facture

ASSISTANCE HORS PRISE EN CHARGE

Assistance aux personnes âgées	30,24 €	31,90 €	15,95 €
Assistance aux personnes en situation de handicap	30,24 €	31,90 €	15,95 €

CAISSES DE RETRAITE

CARSAT - Caisse retraite d'assurance et de la santé au travail	25,73 €	28,30 €	50% du reste à charge de votre facture
CNAV - Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse	25,73 €	28,30 €	
CNRA - Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales	25,73 €	28,30 €	
MSA - Mutuelle sociale agricole	25,73 €	28,30 €	

(*) Nos prestations sont majorées de 25 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre.

Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribuées par les organismes financeur et ne dépendent pas d'APEF) sont précisées dans le livret d'accueil.

(**) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,00 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

En cas de demande de départ anticipé de l'intervenant par le client, sans accord préalable de l'agence, le client sera facturé de la totalité des heures prévues. En cas de prise en charge par un organisme financeur (APA, PCH...), les temps de prestation non réalisés du fait du client, ne pouvant être facturés au financeur, seront, de fait, facturés au client.



DETAIL DES FORMULES APEF

Ménage / Repassage *	Détente	Bien-être	Evasion	Aide et Assistance à domicile	Aide *	Assistance **
MENAGE				ENTRETIEN DU LOGEMENT		
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X	Nettoyer les sols et faire les poussières	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X	Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X	Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires,)	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X	Faire les lits et changer les draps	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X	Ranger et organiser les pièces	X	X
Faire les lits		X	X	GESTION DU LINGE		
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X	Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X	X
Entretien des matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X	Effectuer des travaux simples de couture	X	X
Cirer et ranger les chaussures			X	Accompagner dans la gestion du linge (achats, tri, etc)	X	X
REPASSAGE				GESTION DES REPAS ET COURSES		
Repasser et ranger les vêtements		X	X	Organiser les repas (mettre la table, servir et débarrasser, ...)	X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X	Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X	Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)	X	X
ENTRETIEN DU LINGE				Ranger et conditionner les produits achetés	X	X
Trier, étendre, plier le linge		X	X	Assister la prise des repas		X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X	ENTRETIEN CADRE DE VIE		
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X	Nettoyer les fenêtres et les vitres	X	X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X	Entretien des plantes de balcon, terrasses et jardinières	X	X
Entretien de la literie, les voilages et rideaux			X	Vider et sortir les poubelles	X	X
Apporter et récupérer au pressing			X	Maintenir une vigilance au domicile	X	X
Effectuer des travaux simples de couture			X	Soins et promenades d'animaux de compagnie ***	X	X
GESTION DES COURSES				ACTIVITES ET SORTIES		
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X	Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc.	X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X	Aider aux tâches administratives	X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X	Réaliser des jeux, des temps de discussions, etc	X	X
PREPARATION DES REPAS				HYGIENE, CONFORT ET DEPLACEMENTS		
Préparer des repas simples		X	X	Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)		X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X	Aider à la toilette et aux changes		X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE				Aider à l'habillage et au déshabillage		X
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X	Aider aux transferts (lever, coucher, déplacements)		X
Entretien des plantes		X	X	Aider à la mobilité au domicile et à l'extérieur		X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X	Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux, massage des mains et des pieds) ***	X	X
Entretien de la terrasse et du mobilier de jardin			X			
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X			

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

* Prestations relevant de la déclaration en mode prestataire.

** Prestations relevant de l'autorisation en mode prestataire pour les personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

*** Service relevant de la déclaration en mode prestataire et réservé uniquement aux personnes dépendantes.

Garde d'enfants *

Enfants de + 3 ans **	Enfants - 18 ans en situation de handicap ***	Garde partagée ****
-----------------------	---	---------------------

DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS			
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X	X
Amener et aller chercher à la crèche	X	X	X
COURSES / REPAS			
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X
Préparer et aider à la prise des repas	X		X
SOMMEIL			
Organiser les réveils et les couchers	X		X
Organiser les siestes	X		X
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT			
Accompagner à la propreté	X		X
Accompagner au bain, à la douche	X		X
Accompagner dans la petite toilette	X		X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X
Gérer les changes	X		X
Garder les enfants malades	X	X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE			
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des	X	X	X
Aider aux devoirs	X	X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT			
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X

* 3 enfants maximum par intervention

** Formule relevant du régime de la déclaration pour les enfants de + 3 ans et de l'agrément pour les enfants de - 3 ans pour la garde et l'accompagnement d'enfants.

*** Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire pour les enfants de - 18 ans en situation de handicap. Sont exclus les actes d'assistance de la vie quotidienne.

*** Formule couvrant la garde d'enfants de 2, voir 3 familles alternativement au domicile de l'une et de l'autre.

Jardinage / Bricolage

La tonte
Le désherbage
Le ramassage des feuilles
Le débroussaillage
La plantation de petits végétaux
La taille des haies, arbustes et arbres
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation
Le déneigement des abords immédiats du domicile
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
L'entretien régulier des allées et des terrasses
Le traitement des arbres et des arbustes
L'application d'engrais et/ou d'amendements
L'arrosage manuel des végétaux,
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières
LE POTAGER
La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle
LE BRICOLAGE
Démonter, monter des meubles simples
Poser des étagères ou des tringles à rideaux
Fixer un porte manteau, un abat jour, d'un cadre
Resserrer une poignée de porte, remettre une latte de sommier, etc
Aider au déplacement/installation de petit mobilier dans une pièce
Petites retouches de joints de silicone dans la salle de bain (sans démontage)
Installer des équipements de sécurité (capteur, détecteurs de fumée,)

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).